

Accord CE/Maldives: services aériens, remplacement des accords bilatéraux par un accord communautaire

2006/0027(CNS) - 12/10/2006 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de consultation de M. Paolo **COSTA** (ADLE, IT), le Parlement européen a approuvé la conclusion de l'accord entre la Communauté européenne et la République des Maldives concernant certains aspects des services aériens.